



# ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MASEVAUX ET DE LA VALLEE DE LA DOLLER

## Règlement de la « Tombola de Noël » organisée par L'association des commerçants et artisans de Masevaux

### Article 1 - Organisateur

L'Association des Commerçants et Artisans de Masevaux et de la Vallée de la Doller, organise du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021, la Tombola de Noël.

### Article 2 – Participants et conditions de participation

Jeu gratuit, avec obligation d'achat.

1 (un) ticket est remis par tranche de 20 € d'achat **uniquement par les commerçants participants – voir annexe**. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant rempli le bulletin de participation et déposé dans l'urne avant le 12 janvier 2022 peut participer au tirage au sort final. Une urne sera disponible dans chaque commerce participant.

Les organisateurs de la Tombola de Noël et les membres délivrant les bons de participation ne peuvent participer à ce jeu concours.

### Article 3 – Dotations

La dotation de la grande tombola a été fixée à 6000 € de cartes cadeaux.

Les lots seront répartis comme suit :

- 4 cartes kdo de 400 € (2 cartes cadeaux de 200 €)
- 5 cartes kdo de 200 €
- 10 cartes kdo de 100 €
- 48 cartes kdo de 50 €

Soit 67 lots

Ces cartes cadeaux ne seront valables qu'auprès des commerçants ayant participé à l'opération de la grande tombola 2021, jusqu'au 30 avril 2022.

### Article 4 – Désignation des gagnants de la Grande Tombola – Tirage au sort

La désignation des gagnants de la Grande Tombola aura lieu le 14 janvier 2022, à Masevaux-Niederbruck en présence d'Aurore PRAX, Présidente de l'Association des Commerçants, ainsi que des membres du comité et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Si le bon de participation est illisible, ou incomplet, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau gagnant sera désigné.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Une même personne ne pourra gagner qu'un seul lot. En cas d'un second tirage de la même personne, ce sera le premier lot gagné qui sera retenu, le deuxième bulletin sera non comptabilisé et un nouveau tirage aura lieu.

### Article 6 – Limitation de responsabilité

L'Association des Commerçants et Artisans de Masevaux se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

### Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration du gagnant et envoyé 27 rue du Maréchal Foch, 68290 Masevaux-Niederbruck

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

### **Article 8 – Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès d'ESPACE BURO, 27 rue du Maréchal Foch, 68290 Masevaux-Niederbruck. Il est également consultable sur le site internet : [www.commercantsmasevaux.fr](http://www.commercantsmasevaux.fr)

### **Article 9 – Informations personnelles**

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant (loi sur La protection des données (RGPD UE2016/679))

## **ANNEXE**

### **Commerces participants à l'opération « Tombola de Noël 2021 »**

ATOL LES OPTICIENS  
BARBARA COIFFURE  
BELLE LA VIE  
BIJOUTERIE GRUNENWALD  
BIOMONDE  
BOULANGERIE RUNSER  
BOUTIQUE BISCHOFF  
BOUTIQUE MARYLIN  
CHAUSSURES RINGENBACH  
CORINNE COIFF  
ERIC BIANCHI PHOTOGRAPHE  
ESPACE BURO  
EXTRA ETS LEVEQUE  
GK DECLIC  
HOTEL DES VOSGES  
LE DRESSING DE LILI  
LINGERIE M, MOD2VIES  
OPTIQUE GUTLEBEN  
RESTAURANT L'INVITATION  
RESTAURANT LA PETITE VENISE  
RESTAURANT LA SEIGNEURIE  
TRATTORIA FANCELLO